

# **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MERCREDI 05 JUILLET 2017**

Présents : MM PROVENCHERE, GARMY, DOURILLE, FAYON

MMES PEUDEVIN, GOURBEYRE, GROLLET, KAUFFELD, OLIVIER

Absents : MM FOUCART, MURE, LAURADOUR-DUFRAISSE

MME CAUDROY

Procurations : M GROLET à MME GOURBEYRE

## **OBSERVATIONS AVANT SEANCE :**

Monsieur le Maire indique que l'ordre de lecture de l'ordre du jour sera modifié, comme suit : la présentation du nouveau gérant de la Boucherie en début de séance.

## **DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE :**

Il est procédé à la désignation de deux secrétaires de séance : MMES PEUDEVIN et GOURBEYRE.

## **I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06 04 2017:**

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 06 Avril 2017 est soumis à l'approbation du conseil municipal. Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **II – MAISON DES SERVICES :**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame MEYNADIER Joëlle, Technicienne intercommunautaire, pour présenter la Maison des services (MSAP).

Elle nous indique que la Maison des services située au 13 Avenue Jean Delattre à Olliergues, a été labélisée en Octobre 2016. Un support de présentation a été distribué à l'ensemble des membres présents à la séance. Mme MEYNADIER Joëlle invite les administrés de la commune à se rendre à la Maison des services pour de plus amples renseignements et pour découvrir les prochains ateliers proposés.

## **III – OLLIERGUES 2030 :**

### **\* Présentation Plan de financement définitif :**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante le plan de financement global définitif du projet « Olliergues 2030 ». Il précise également qu'à ce stade, on ne parle plus de lots mais d'opérations, comme suit :

- Opération 1 PHARMACIE
- Opération 3 HALLE ESPLANADE

- Opération 5 MAISON DU CADEAU

Monsieur le Maire rappelle que le montant voté pour le projet « Olliergues 2030 » était de 1 187 890,00 € H.T. La part communale s'élève à 1 175 957,19 € H.T. Il tient à préciser que le budget global respecte celui voté initialement.

Concernant les subventions, Monsieur le Maire indique également que pour le FSIL, deux dossiers sur l'arrondissement d'Ambert ont été retenus (un pour Olliergues et un pour Ambert). Pour la DETR, trois dossiers ont été retenus pour notre collectivité. Cela permet d'obtenir une marge de financement d'environ 80 000 euros.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

**\* Compte-rendu Appel d'offres :**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante les entreprises retenues pour les lots du nouvel appel d'offres (ci-dessous).

<b>LOTS</b>	<b>ENTREPRISES</b>	<b>ESTIMATION</b>	<b>OFFRE APRÈS NÉGOCIATION</b>
DESAMIANTAGE	ALLARA	23 143,00 €	23 143,00 €
GROS ŒUVRE DEMOLITIONS	BTP LIVRADOIS	204 391,75 €	204 391,75 €
LOT N° 1 - DESAMIANTAGE	ADS	13 800,00 €	14 650,00 €
LOT N° 2 - GROS ŒUVRE DEMOLITIONS	BTP LIVRADOIS	348 500,00 €	334 817,47 €
LOT N° 3 - FACADES	FACE et FACADES	56 100,00 €	53 989,63 €
LOT N° 4 - CHARPENTES OSSATURES BOIS	PINEAU	96 400,00 €	95 571,08 €
LOT N° 5 - COUVERTURES TUILES ETANCHÉITÉ / ZINGUERIE	AEC	74 600,00 €	73 210,64 €
LOT N° 6 - SERRURERIE MENUISERIES EXTERIEURES	PROMETAL	200 200,00 €	209 030,58 €
LOT N° 7 - MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	GENEVRIER	51 600,00 €	59 670,45 €
LOT N° 8 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS	ALLIANCES MENUISERIES	45 700,00 €	48 462,58 €
LOT N° 9 - PLATRERIE / FAUX	PETRUS CROS	178 500,00 €	164 582,41 €

PLAFONDS / PEINTURE			
LOT N° 10 - SOLS SOUPLES / CARRELAGES / FAIENCES	AUVERGNE SOLEMUR	44 400,00 €	36 908,12 €
LOT N° 11 - CHAUFFAGE / SANITAIRE / WC	COUTAREL	87 600,00 €	108 117,67 €
LOT N° 12 - ELECTRICITE / TEL TV	MOREL	119 900,00 €	119 893,00 €
LOT N° 13 - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	BTP LIVRADOIS	142 200,00 €	141 955,57 €

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

**\* Avancement du chantier :**

Monsieur le Maire indique que le marché « îlot GOUTTEFANGEAS » a été signé avec les entreprises le 29 Juin 2017. Le chantier va démarrer à partir du 10 Juillet 2017 par la partie de la Communauté de Communes.

Les réunions de chantier sont toujours maintenues tous les mardis à 14h00 sur place.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

**IV – TRAVAUX :**

**\* Voirie Communale :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que des travaux de réfection de voirie communale doivent être effectués. Il propose que l'entreprise EUROVIA d'Ambert effectue les travaux. Le montant des travaux s'élève à 22 226,20 € H.T soit 26 671,44 € T.T.C.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour lancer les travaux de la voirie communale.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

**\* Chantier RTE :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que des travaux de réfection de voirie ont eu lieu sur la commune d'Olliergues suite à l'enfouissement de la ligne électrique 63 000 Volts. Ce chantier est conduit par l'entreprise RTE, qui sous-traite ensuite aux entreprises SEMIFRANCE et EIFFAGE.

Il a été constaté que la qualité des travaux de réfection ne correspond pas à celle prévue. Monsieur le Maire indique à l'Assemblée délibérante qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de remise en forme de la voirie. Les travaux vont être pris en charge par l'entreprise. Celle-ci nous propose d'effectuer en enrobé 120 kg/m<sup>2</sup> à la place d'une bicouche initialement prévu.

La différence de coût serait à la charge de la commune. Le montant s'élève à 15 000 € T.T.C.

Monsieur le Maire précise également que les accotements seront aussi repris par l'entreprise par la même occasion sur la totalité du tracé.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- demande l'intervention d'un huissier afin de faire un métrage précis de la voirie sur ce secteur ;
- demande la présence d'un employé sur le chantier lors de la réfection afin de prendre un exemplaire de tous bons de pesé, en vue de vérifier les quantités mises en œuvre ;
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les travaux de voirie nécessaires pour remettre en état la chaussée ;
- autorise Monsieur le Maire à effectuer le paiement à l'entreprise EIFFAGE si les travaux sont conformes aux prévisions et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**\* Pont des Genettes :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que des travaux de réparation du Pont des Genettes doivent être effectués. Une consultation entre plusieurs entreprises a eu lieu. Après avoir étudié les propositions, Monsieur le Maire indique que la SARL SERRURERIE CHASSAING a été retenue pour réaliser ces travaux.

Le montant des travaux s'élève à 6 475,00 € H.T soit 7 770,00 € T.T.C.

Il indique également que l'ensemble des frais sera réparti entre la commune d'Olliergues et la commune d'Olmet pour moitié, soit pour la commune d'Olliergues un montant de 3 237,50 € H.T soit 3 885,00 € T.T.C.

Monsieur le Maire précise également qu'il faut qu'un nettoyage des arbres soit effectué à cet endroit. Il propose ainsi que l'entreprise EI ROMAIN DES BOIS, dont le siège social se situe à la Vye de Montmorel à Saint Pierre la Bourlhonne (63480), effectue ces travaux.

Le montant des travaux s'élève à 1 290,00 € T.T.C.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Monsieur le Maire à effectuer le paiement à la SARL SERRURERIE CHASSAING et à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer le paiement à l'entreprise EI ROMAIN DES BOIS et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**\* Débroussaillage :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante qu'un agent des services techniques est actuellement absent pour cause de maladie. Une commission de travaux a été réunie en urgence afin de trouver des solutions pour effectuer le débroussaillage. L'entreprise DELAIR va effectuer le travail dans les chemins de terre dès la semaine du 10 Juillet 2017.

Monsieur le Maire tient à souligner le travail de qualité effectué auparavant par l'agent communal absent.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

**\* Mise aux normes électricité des bâtiments communaux :**

Monsieur le Maire indique que suite à un contrôle périodique de l'électricité par l'entreprise SOCOTEC, tous les bâtiments doivent être mis aux normes.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

**\* Dossiers en cours : GIROUX SYNDICAT FERROVIAIRE :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'un procès-verbal de constat d'huissier a été dressé en date du 28 Octobre 2016 dans le but de signaler le dépôt de déchets divers dans l'enceinte de l'ancienne gare de marchandises à Giroux-gare.

Ce site était mis à disposition par le syndicat ferroviaire du Livradois Forez à l'exploitant ferroviaire Agrivap, où opéraient des trains touristiques et des trains de fret. Ce dernier a interrompu son activité sur la zone en septembre 2016, ayant laissé l'endroit dans un état alarmant.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de sa détermination pour faire stopper ce dépôt de déchets divers au plus vite, notamment par le biais de ses pouvoirs de police.

**V – SIEG :**

**\* Modifications des statuts du SIEG 63 :**

Le SIEG du Puy-de-Dôme auquel la commune d'Olliergues adhère, modifie ses statuts afin de les mettre en adéquation avec les textes législatifs.

Le Maire donne lecture du projet de statuts proposé par le SIEG du Puy-de-Dôme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4 et 5, intégrant notamment la communauté urbaine de Clermont Auvergne Métropole au titre du mécanisme de représentation substitution prévu par la loi, des 21 communes qui la composent. D'acter la création de treize secteurs intercommunaux d'énergie au titre de la compétence obligatoire de distribution d'électricité ;
- Approuve le principe de représentation des collectivités membres au titre des compétences optionnelles et notamment l'éclairage public ;
- Approuve le mode de consultation des membres en application des dispositions du CGCT et notamment son article L 5211-5 ;
- Donne, dans son cadre, mandat au maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

**\* Raccordement réseau électrique SIEG :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que trois administrés de la commune d'Olliergues ont demandé leur raccordement concernant les travaux d'alimentation en énergie électrique au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG), à savoir :

- Monsieur POUZET Patrick au lieudit « Chabriers » à Olliergues ;
- Monsieur TUNCEL Yasin Route du Brugeron à Olliergues ;
- Monsieur MURE Antoine au lieudit « Legat » à Olliergues.

Concernant la demande de Monsieur MURE Antoine, le montant passe de 4 800 euros à 2 030 euros suite à un accord des propriétaires du terrain voisin pour le raccordement à leur poteau au lieu de celui situé à 220 mètres.

Le SIEG a également proposé le changement de câble et l'enfouissement des lignes au lieu-dit Legat pour environ 15 500 euros T.T.C. Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite à ce projet étant trop onéreux.

Concernant la demande de Monsieur POUZET, le montant passe de 3 040 euros à 0 euro car ce ne sont plus des travaux d'extension de réseaux mais un simple branchement.

Monsieur le Maire indique que le chantier de construction des maisons de Monsieur TUNCEL en est à la pose du carrelage. Une maison est déjà vendue mais ne possède pas encore l'eau.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

## **VI – ECLAIRAGE PUBLIC :**

### **\* Réfection Lotissement du Mayet :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de réfection de l'éclairage public. Une convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal doit être signée entre le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG) et la commune d'Olliergues.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 12 000,00 € H.T.

Conformément aux décisions prises par son comité, le SIEG peut prendre en charge la réalisation des travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant H.T et en demandant à la Commune, un fonds de concours égal à 50 % de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant T.T.C de l'Ecotaxe, soit 6 000,90 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les travaux de réfection de l'éclairage public au lotissement communal du Mayet ;
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer le paiement au SIEG, à hauteur de 6 000,90 € H.T prévisionnel, et à signer la convention citée ci-dessus et tous les dossiers afférents à cette opération.

### **\* Olliergues 2030 :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que le projet de réhabilitation de centre-bourg « Olliergues 2030 » est composé par les lots n° 1 « Réaménagement de l'îlot GOUTTEFANGEAS en local d'activité commerciale, logements et espace public » et n° 3 « Réhabilitation de l'immeuble MAISON DU CADEAU en office du tourisme et logement ».

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il est nécessaire de réaliser des travaux d'éclairage public au niveau de l'esplanade de l'îlot GOUTTEFANGEAS. Une convention de financement de travaux de l'éclairage public d'intérêt communal doit être signée entre le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG) et la commune d'Olliergues.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 22 000,00 € H.T. Le montant à la charge de la commune s'élève à 11 518,27 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les travaux d'éclairage public au niveau de l'esplanade de l'îlot GOUTTEFANGEAS ;
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer le paiement au SIEG, à hauteur de 11 518,27 € H.T prévisionnel, à signer la convention citée ci-dessus et tous les dossiers afférents à cette opération.

## **VII – Finances Locales :**

### **\* Collège Alexandre Varenne :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que les élèves des écoles maternelle et primaire fréquentant le groupe scolaire de la Commune d'Olliergues peuvent bénéficier des prestations du service de restauration du collège « Alexandre Varenne » à Olliergues. La commune d'Olliergues et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ont conclu, à cet effet, une convention précisant d'une part, les conditions d'accueil de ces rationnaires et d'autre part, les modalités de participation financière de chacune des parties au renouvellement des matériels et travaux nécessaires au bon fonctionnement du service restauration.

Pour assurer le bon fonctionnement du service restauration, il est procédé au changement de gros matériels de cuisine, à savoir un four.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée délibérante que le Collège Alexandre Varenne à Olliergues a adressé une demande de participation financière dans le cadre du changement du four 10 niveaux de la cuisine, à hauteur de **2 692,85 € H.T soit (8 145,88 € H.T x 40) effectifs rationnaires école primaire / 121 (effectif rationnaires total).**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Monsieur le Maire à verser la participation financière pour le changement du four 10 niveaux et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **\* Achat matériel :**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée délibérante qu'il est nécessaire de changer les chaises de la salle des Fêtes. En effet, elles sont usées et ne sont pas pratique pour la manutention en extérieur.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour acheter des chaises neuves dans un budget maximum de 2 000 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Monsieur le Maire à renouveler les chaises de la Salle des Fêtes en respectant le budget alloué de 2 000 euros.

### **VIII – Personnel :**

#### **\* Contrat Avenir :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée délibérante que Camille SEPTIER a été recrutée dans le cadre d'un contrat avenir pour une durée de 3 ans, à compter du 19 Juin 2017.

Elle a un profil plus orienté sur les écoles mais est pour l'instant au sein du Service Administratif. Elle va réaliser un doublon avec l'agent territorial FOENARD Alexia, déjà en place au sein de l'école Maternelle, courant Novembre afin de se familiariser avec le travail des écoles.

Monsieur le Maire précise que tout se passe bien pour l'instant.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

#### **\* Service Technique :**

Monsieur le Maire tient à éclaircir la situation en ce qui concerne les agents des services techniques. En effet, depuis quelques mois, un agent est actuellement en arrêt maladie.

Ainsi, il est nécessaire de faire appel à un remplaçant pour pallier au manque de personnel.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

### **IX – Fibre Optique :**

#### **\* Contrat avec la Poste :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que la commune d'Olliergues va être équipée du réseau fibre très haut débit en 2018. Afin de pouvoir équiper l'ensemble de la commune d'Olliergues, il s'avère indispensable que toutes les habitations soient munies d'une numérotation et d'une dénomination précise.

La commune d'Olliergues va signer une convention avec le réseau de LA POSTE, ayant pour but l'aide d'une commune à la dénomination et à la numérotation de ses voies et hameaux. Cette opération va concerner environ 273 points d'adresse.

La prestation s'élève à 4 802,75 € H.T soit 5 763,30 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec LA POSTE, à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à effectuer le paiement à l'entreprise LA POSTE.

De plus, Monsieur le Maire propose de mettre en place une commission pour travailler sur les rues. Les volontaires sont les suivants : MM PROVENCHERE, DOURILLE et MMES OLIVIER, KAUFFELD, GROLLET et PEUDEVIN.



## **X – Vente Domaine Public :**

### **\* Enquête Publique :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que suite à la délibération en date du 18 décembre 2014, les cessions de terrains suivants ont été décidé :

- Mme BRUGERE Christine à « Chabrier » pour 86 m<sup>2</sup>.
- Mme RONDEAU Nadège « Rue du Pavé » pour 37 m<sup>2</sup>.
- Mme EPISSE Josette « Aux Chelles » pour 71 m<sup>2</sup>.

Les prix arrêtés sont d'1 € pour le terrain situé en campagne et 2 € pour celui situé dans bourg.

Madame BRUGERE a retiré sa demande d'acquisition.

Ainsi, Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique aura lieu en Mairie d'Olliergues, du 18 Septembre au 27 Septembre 2017, avec deux permanences tenues par Monsieur le Commissaire Enquêteur, DUBREUIL Henri, les 20 et 27 Septembre 2017, de 14h à 17h en Mairie d'Olliergues.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

## **XI – Festivités :**

### **\* Compte rendu de la commission Festivités :**

La parole est donnée à Madame GOURBEYRE Séverine. Elle nous indique que la commission Festivités a eu lieu le Vendredi 30 Juin 2017.

La fête PLEIN FEU aura lieu le Samedi 05 Août 2017 à partir de 19h30 sur la place de la Mairie. Un repas sera servi par l'Association OL'EVENT'S et l'Amicale Laïque. Il y aura un spectacle d'environ 2h30 à 3h00. Il n'y aura pas de feu d'artifice mais une animation « Taureau de Feu », à l'entracte du spectacle.

Les affichages sont prêts et seront diffusés ultérieurement.

La fête patronale aura lieu les 22, 23 et 24 Septembre 2017 sur la place de la Mairie. Les animations prévues sont le feu d'artifice, la retraite aux flambeaux, le défilé de chars ainsi qu'un concours de pétanque. Cette manifestation sera animée par la BANDA de Chabreloche.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

## **XII – Local Fleuriste :**

### **\* Renouvellement bail dérogatoire :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Monsieur BAARDMAN est installé depuis le 1<sup>er</sup> Août 2016, au 26 rue Maréchal de Lattre de Tassigny, dans un local fleuriste. Son activité étant pérenne depuis un an, il nous a confirmé par courrier vouloir renouveler son bail dérogatoire.

Monsieur le Maire tient à souligner l'accueil agréable et commerçant de l'employée qui se trouve sur place et l'image positive que ce commerce apporte au bourg d'Olliergues.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

### **XIII – Ecoles :**

#### **\* Prévisions effectifs rentrée 2017 :**

La parole est laissée à Madame PEUDEVIN Mireille.

#### **Ecole Maternelle :**

Petite section : 7

Moyenne Section : 6

Grande section : 5

**Total : 18**

#### **Ecole Elémentaire :**

CP : 10

CE1 : 7

CE2 : 2

**Total : 33**

CM1 : 5

CM2 : 9

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

### **XIV – Dossiers en cours :**

#### **\* Jurés d'Assises :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante le principe des jurés d'Assises. Tous les ans, deux personnes pour la commune d'Olliergues et une personne pour la commune de Saint-Gervais-Sous-Meymont sont tirées au sort, via le fichier de la liste électorale de la commune concernée.

Pour l'année 2018, le tirage au sort a eu lieu en Mairie d'Olliergues.

Les tirés au sort sont : - Mme MAURY Christiane

- Mr VIRGILLE Thomas

- Mr BLANZY Marcel

Monsieur le Maire rappelle qu'être juré d'assises est avant tout un devoir de citoyen.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

#### **\* Commerces :**

Monsieur le Maire indique l'ouverture de divers commerces sur la commune, à savoir :

- l'ouverture d'une pizzeria début Juin 2017 ;

- l'ouverture d'un magasin de prêt à porter à Giroux ;

- l'ouverture du Garage GOURCY à Marat la semaine du 10 Juillet 2017 ;

- l'ouverture de la BOUCHERIE la semaine du 5 Août 2017. En effet, Monsieur FAUCHER va racheter le fonds de commerce d'Olliergues. Il a eu le courrier d'autorisation mais indique que c'est assez difficile de reprendre un local qui se trouve en liquidation. Il lui reste de nombreuses démarches administratives avant d'espérer ouvrir.

Il nous indique également qu'il y aura deux personnes dans son magasin afin qu'il tourne entre eux pour permettre de maintenir une plage horaire importante.

La boucherie sera également ouverte les dimanches matin de Mai à Septembre/Octobre.

- l'ouverture du bureau de tabac/presse : Monsieur le Maire indique que normalement, la réouverture aura lieu en Octobre 2017. Il y aura toujours le tabac, la presse, les jeux limités à 5 et deux tirages.

- La banque CAISSE D'EPARGNE : la banque a annoncé son départ de la commune d'Olliergues. En effet, la rentabilité des 20 000 retraits par an est insuffisante. Il faut avoir environ 30 000 retraits par an pour être rentable. Ce ne sera pas le Crédit Agricole qui reprendra le local.

Monsieur le Maire indique qu'il a eu un rendez-vous avec le directeur de GROUPAMA mais cela n'a rien donné. Il a eu un rendez-vous avec la banque NUGER à Ambert, mais est toujours en attente de réponse. Si un accord est trouvé, il faudra réunir un conseil municipal extraordinaire pour voter les financements. Il y a eu aussi des contacts avec des investisseurs privés.

Monsieur GARMY, Adjoint aux finances, indique que la plupart des habitants ont besoin d'avoir des liquidités pour dépenser et consommer sur Olliergues. Il y a un point vert à la boulangerie d'Olliergues, cependant ce sera destiné aux clients du Crédit Agricole.

#### **\* Droit de préemption :**

- Vente CHATAIGNER / JOUALT : ancien magasin électroménager

- Vente MAUBOUSSIN (en cours)

#### **\* Catastrophes naturelles :**

Monsieur le Maire indique que suite à l'éboulement aux « Genettes » et du mur de soutènement rue de la Chaussée, la commune d'Olliergues avait obtenu un accord de subvention de la part de l'Etat.

Un délai supplémentaire a été demandé pour réaliser les travaux. La Commune a jusqu'au 30 Septembre 2021 pour faire le chantier.

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des questions puis au public.

#### **\* Questions aux publics :**

- Madame SOLVICHE prend la parole : Elle a reçu une interdiction de stationner devant chez elle en mars 2017, par les gendarmes d'Olliergues. En effet, on lui indique que sa voiture gêne le passage des secours, rue du pavé.

On lui indique la présence d'un arrêté préfectoral concernant cette interdiction de stationnement. Elle a l'impression d'être la seule à respecter cette interdiction et d'autres

personnes du voisinage ne se posent pas de questions. Elle exprime sa colère et son mécontentement suite aux problèmes de voisinage engendrés par cette interdiction.

Monsieur le Maire lui indique que l'intervention de la Gendarmerie d'Olliergues n'est pas de son ressort. Il s'agit plutôt d'un arrêté municipal et non préfectoral, mais qu'il n'en a pas connaissance.

Un point est fait une fois par mois avec le Major BOUILLET de la Gendarmerie d'Olliergues. Si les problèmes de voisinage persistent, Monsieur le Maire propose une conciliation entre Mme SOLVICHE, Mr TERROLLE, et la commune d'Olliergues afin de résoudre ses tensions.

Monsieur le Maire propose qu'une réponse publique soit donnée sur ce point au prochain conseil municipal.

Madame SOLVICHE attire également l'attention de la municipalité sur le dossier LIBS.

Monsieur le Maire indique qu'il va faire le nécessaire pour faire avancer le dossier.

- Madame TARRIT Eliane demande où sont les plans du nouveau cimetière ?

Monsieur le Maire indique qu'un carreau avait été cassé et que les plans avaient pris l'eau. La commune va racheter une vitrine pour remplacer et remettre les plans.

- Une administrée de la commune indique qu'une poubelle de parpaing avait été déposée dans une poubelle verte au GRETA.

Monsieur le Maire lui indique qu'il a pris rendez-vous avec Madame ARNAUD du GRETA pour voir l'état au Greta. Mr SEPTIER a installé une benne pour mettre les parpaings et les employés vont aller changer les bennes afin de nettoyer le site rapidement.

- Un administré indique que le radar pédagogique à l'entrée de village ne fonctionne plus. Monsieur le Maire indique que ce radar va être réparé ou supprimé si la réparation coûte trop chère.

La séance est levée à 22h00.